

# Vous avez un projet de recrutement ?

**Les différents contrats et  
mesures pour l'emploi**

*Comparatif*



## Associations et collectivités territoriales (CT)

### Emploi d'avenir

- ✓ Objectif : former le jeune
- ✓ Durée du contrat : CDD de 1 à 3 ans ou CDI
- ✓ Temps de présence du salarié en entreprise : 100% (hors temps de formation)
- ✓ Rémunération : SMIC
- ✓ Prise en charge de l'État : 75% de la rémunération brute mensuelle



Coût mensuel moyen pour l'employeur\* :

<b>Associations :</b>	<b>CT :</b>
<b>558€</b>	<b>503€</b>

### Votre association est située sur le territoire de Reims Métropole ?

Reims Métropole vous accorde une aide complémentaire de 5% du SMIC pour toute création d'un Emploi d'avenir à temps plein, à deux conditions :

- ✓ L'Emploi d'avenir est un CDI
- ✓ Il s'agit d'une création d'emploi



**Collectivité ou association, vous êtes situées sur le territoire de Reims Métropole, mais ne pouvez pas créer un Emploi d'avenir à temps plein ?**

Vous pouvez mutualiser un Emploi d'avenir par l'intermédiaire du GEDA 51, et bénéficiez ainsi de l'aide complémentaire de 5% du SMIC proposé par Reims Métropole



### Vous recrutez un jeune bénéficiaire du RSA ?

Le Conseil général de la Marne vous accorde pendant 1 an une aide complémentaire de 400€/mois (pour un temps plein)

### CUI-CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi)

- ✓ Objectif : favoriser l'insertion professionnelle des jeunes
- ✓ Durée du contrat : CDD de 6 mois à 2 ans ou CDI
- ✓ Temps de travail : de 20h à 35h/semaine
- ✓ Temps de présence du salarié en entreprise : 100% (hors temps de formation)
- ✓ Rémunération : SMIC
- ✓ Prise en charge de l'État : de 60% à 90% de la rémunération brute mensuelle

Coût mensuel moyen pour l'employeur\* :

**1 084,13€\*\***

### Contrat d'apprentissage

- ✓ Objectif : diplômer le jeune
- ✓ Durée du contrat : 2 ans
- ✓ Temps de présence du salarié en entreprise : 75%
- ✓ Rémunération : de 25% à 78% du SMIC brut

Coût mensuel moyen pour l'employeur\* :

**551,12€**

### Contrat de professionnalisation

- ✓ Objectif : qualifier le jeune
- ✓ Durée du contrat : de 6 mois à 2 ans
- ✓ Temps de présence du salarié en entreprise : 75%
- ✓ Rémunération : de 55% à 80% du SMIC brut

Coût mensuel moyen pour l'employeur\* :

**957,03€**

\* Base retenue : rémunération au SMIC (au 1<sup>er</sup> juillet 2013) ; contrat à temps plein ; jeune âgé de 20 ans, peu ou pas qualifié ; structure de moins de 50 salariés

\*\* La prise en charge financière de l'État se faisant sur une base de 20h/semaine

## Emploi d'avenir



- ✓ Objectif : former le jeune
- ✓ Durée du contrat : CDD de 1 à 3 ans ou CDI
- ✓ Temps de présence du salarié en entreprise : 100% (hors temps de formation)
- ✓ Rémunération : SMIC
- ✓ Prise en charge de l'État : 35% de la rémunération brute mensuelle

Coût mensuel moyen pour l'employeur\* :

**1 140€**

## Contrat de génération



- ✓ Objectifs :
  - Maintenir un senior en emploi ou le recruter
  - Recruter un jeune en CDI
  - Favoriser la transmission des savoir-faire et des compétences
- ✓ Durée de l'aide de l'État : 3 ans
- ✓ Entreprises éligibles : entreprises de 1 à 299 salariés

Montant de l'aide de l'État :

**4 000€/an pendant 3 ans**

## CUI-CIE (contrat initiative emploi)

- ✓ Objectif : favoriser l'insertion professionnelle des jeunes
- ✓ Durée du contrat : CDD d'1 à 2 ans ou CDI
- ✓ Temps de travail : de 20h à 35h/semaine
- ✓ Temps de présence du salarié en entreprise : 100% (hors temps de formation)
- ✓ Rémunération : SMIC
- ✓ Prise en charge de l'État : de 20% à 40% de la rémunération brute mensuelle

Coût mensuel moyen pour l'employeur\* :

**1 227,15€**

## Contrat d'apprentissage

- ✓ Objectif : diplômer le jeune
- ✓ Durée du contrat : 2 ans
- ✓ Temps de présence du salarié en entreprise : 75%
- ✓ Rémunération : de 25% à 78% du SMIC brut

Coût mensuel moyen pour l'employeur\* :

**551,12€**

## Contrat de professionnalisation

- ✓ Objectif : qualifier le jeune
- ✓ Durée du contrat : de 6 mois à 2 ans
- ✓ Temps de présence du salarié en entreprise : 75%
- ✓ Rémunération : de 55% à 80% du SMIC brut

Coût mensuel moyen pour l'employeur\* :

**957,03€**

### **Crédit d'impôt apprentissage**

- ✓ Objectif : favoriser l'emploi de jeunes en contrat d'apprentissage
- ✓ Mode de calcul : en fonction du nombre moyen annuel d'apprentis dans l'entreprise

Montant du crédit d'impôt :  
**de 1 600€ à 2 200€ par apprenti**

### **Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi**

- ✓ Objectif : favoriser l'investissement ou l'emploi
- ✓ Mode de calcul : en fonction de la masse salariale brute de votre entreprise sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 SMIC

Plus d'informations : [www.ma-competitivite.gouv.fr](http://www.ma-competitivite.gouv.fr)

Montant du crédit d'impôt :

- ✓ 2013 : 4% de la masse salariale brute
- ✓ À partir de 2014 : 6%

**Pour plus d'informations  
ou pour être accompagné dans vos projets de recrutement :**

**Mission locale pour la Jeunesse de Reims**

34 rue de Trianon - 51100 Reims

) 03.26.40.30.34

@ missionlocale@miloreims.com